

Section Hygiène

Sous-section Agent

Objectifs

- Connaître les problèmes de santé liés à l'environnement de l'homme
- Acquérir les compétences techniques nécessaires à la résolution des problèmes d'hygiène et d'environnement de la communauté

Conditions d'admission

Pour devenir Auxiliaire d'Hygiène, vous devez avoir obtenu un **CEPE**. La formation se déroule sur deux ans.

Deux options sont à choisir durant cette formation :

- Agent assainissement
- Agent hygiène.

Programme

La formation se compose de six modules :

- Sciences de base
- Santé communautaire
- Hygiène eau assainissement
- Vecteurs et parasites
- Législation
- Instruction militaire et sport

Stage

Des stages sont à effectuer durant les deux années de formation.

Ils représentent, pour l'option agent d'assainissement, plus de 36% du temps de la formation et pour l'option agent d'hygiène plus de 25% du temps de la formation

Débouchés

A l'issue de la formation, l'étudiant peut travailler en tant qu'agent hygiène.